



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hépatite C

Question écrite n° 13853

Texte de la question

M. Jérôme Lambert souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les problèmes rencontrés par les personnes contaminées par le virus de l'hépatite C. Le Conseil d'Etat juge l'intervention du législateur inéluctable. Au total, entre 500 000 et 600 000 personnes seraient porteuses du virus, les trois quarts ignorant leur état. Beaucoup d'entre eux ont contracté le virus au cours de transfusions sanguines et demandent aujourd'hui réparation du grave préjudice qu'elles ont subi, certaines saisissent les tribunaux pour obtenir satisfaction. Aussi il lui demande s'il ne paraît pas souhaitable qu'une indemnisation soit prise en charge au nom du principe de solidarité qui est du ressort de l'Etat.

Texte de la réponse

La ministre de l'emploi et de la solidarité a demandé à ses services d'engager une réflexion sur un cadre juridique d'ensemble pour la prise en charge du risque médical. Dans le cadre des travaux en cours, le problème des contaminations par le VHC sera examiné. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a estimé que seul le législateur pourrait apporter une solution satisfaisante à l'indemnisation des dommages résultant de risques sériels du type de la contamination par le virus de l'hépatite C.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Lambert](#)

Circonscription : Charente (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13853

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 1998, page 2442

Réponse publiée le : 6 juillet 1998, page 3787